



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-sixième réunion plénière

Genève, 18-20 juin 2018

Point 3 (b) de l'ordre du jour provisoire

Mesurer ce qui compte – élargir la statistique officielle**Séance 1 : Nouveaux sujets****Mesurer la sécurité et la gouvernance pour les objectifs de développement durable****Note de l'Institut national de la statistique et des études économiques (France)***Résumé*

La mesure de la gouvernance et dans une moindre mesure de la sécurité ne font pas partie des domaines couverts de longue date par la statistique officielle française. Pour autant, la France est d'ores et déjà en mesure de renseigner plusieurs des indicateurs de l'ODD16 "Paix, justice et institutions efficaces". Parfois, c'est en mobilisant des sources administratives, mais le plus souvent grâce aux enquêtes de victimation. Afin d'améliorer sa couverture du champ des ODD, la statistique publique française fait évoluer en 2018 son dispositif d'enquêtes auprès des ménages, pour appréhender notamment la mesure des discriminations et de la corruption. Certains indicateurs restent cependant non couverts pour le moment, soit pour des raisons techniques, soit parce que les définitions internationales opératoires ne sont pas encore fixées, soit parce que la statistique officielle hésite à investir des champs nouveaux, notamment celui de la gouvernance, pas toujours facile à appréhender conceptuellement et à mesurer de manière robuste.

Le document est présenté pour examen à la première session (« Nouveaux sujets ») du séminaire organisé par Conférence des statisticiens européens sur le thème « Mesurer ce qui compte – élargir la statistique officielle. ».



I. Contexte

1. Le 16^{ème} Objectif de développement durable, « Paix, justice et institutions efficaces », met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux. Les indicateurs qu'il promeut, et qu'il demande aux statisticiens publics de renseigner, portent sur la sécurité des personnes et des biens dans leurs sociétés (y compris au sein des familles), ainsi que sur la confiance dans les institutions et dans l'efficacité et l'honnêteté perçue de ces dernières.

2. La mesure de la violence (qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologiques), de la corruption, ou encore de l'appréciation par les individus de la qualité des institutions ne font pas partie de la tradition statistique française, telle qu'elle s'est construite et développée, essentiellement dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. La statistique publique s'est essentiellement centrée alors sur le développement économique, sur l'emploi et les conditions de travail ainsi que sur les ressources et les conditions de vie des ménages, dans une société où la sécurité était considérée comme posant peu de problèmes, d'où la corruption était jugée quasi absente dans un pays dit « développé » et où la légitimité des institutions démocratiques, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, faisait l'objet d'un vaste consensus. Dans ces conditions, le statisticien public devait essentiellement mesurer les progrès de l'économie, la répartition des emplois et des ressources entre groupes sociaux et leur accès progressifs aux différents biens et services produits par une société en croissance. Les difficultés économiques apparues dans les dernières décennies ont accru les besoins autour des questions du chômage, et des inégalités de revenus et de la précarité économique et sociale, mais sans pour autant faire remonter au premier plan les sujets de sécurité et de bonne gouvernance. Pour autant, au début des années 2000, dans un contexte de montée en puissance des préoccupations liées à l'insécurité encore renforcée très récemment suite aux vagues d'attentats, un observatoire national de la délinquance a vu le jour en 2003, puis en 2014 un service statistique ministériel en charge des questions de sécurité intérieure et des statistiques de la délinquance.

3. Dans ces conditions, que peut fournir le statisticien public pour répondre aux enjeux de l'ODD16, et comment s'organise-t-il pour y répondre dans les années à venir ?

4. Certains des indicateurs font partie, depuis très longtemps, de la production statistique issue de l'exploitation de sources administratives. C'est le cas par exemple du nombre de victimes d'homicides volontaires (16.1.1) : ils étaient 872 en 2015 en France. Il est possible de décliner les sexes et les âges, conformément à la recommandation de l'ONU. Il est également possible de chiffrer le nombre de décès liés à des conflits (16.1.2), qui est égale à zéro en France en 1995 car les attentats terroristes en sont explicitement exclus. Ces données sont issues des statistiques établies par les forces de sécurité (police et gendarmerie), grâce à l'analyse de leurs procédures judiciaires.

5. De même, la statistique publique du ministère de la justice permet de connaître la proportion de la population carcérale en instance de jugement : 27,2 % en 2015. C'est un indicateur statistique également produit de longue date et collecté par l'ONU dans sa base de données sur la criminalité et la justice pénale¹.

6. Enfin, grâce au système d'information sur l'emploi dans la fonction publique construit par agrégation de fichiers administratifs par le service statistique national, il est possible de renseigner l'ODD n° 16.7.1 « Répartition des postes dans les institutions publiques par sexe et âge » : en 2015, les hommes occupaient 37,2% de ces postes et les Femmes 62,8, les jeunes de moins de 24 ans 5,6% et les personnes de 50 ans et plus 32,5%.

¹ Voir sur le site internet de l'UNODC : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/crime-and-criminal-justice.html>

7. Ces indicateurs, tirés des données administratives ont l'avantage d'être peu coûteuses à produire. On peut aussi les construire chaque année. Mais ils ne représentent que 4 des 20 indicateurs statistiques du domaine. Pour aller plus loin, il faut recourir à des enquêtes auprès de la population, plus riches, mais aussi plus coûteuses à produire.

8. Ainsi trois indicateurs sont issus des enquêtes de victimation, qui ont commencé à se développer en France à la fin du 20^{ème} siècle, d'abord à l'initiative de chercheurs, puis en réponse à la demande européenne d'indicateurs sociaux. Depuis 2007, en réponse à une demande sociale et à un intérêt politique croissant sur les thèmes de l'insécurité et de la délinquance, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui est l'institut national statistique français, a mis en place une importante enquête annuelle de victimation, « Cadre de vie et sécurité »² qui interroge en face-à-face un échantillon représentatif de la population sur les vols et sur les agressions dont elle a été récemment victime.

9. Grâce à cette enquête, on connaît la proportion de la population victime de violences physiques, ou sexuelles au cours des 12 mois précédents, qui s'élève à 2,4 % des personnes 18 à 75 ans. Notons que ce chiffre ne correspond pas parfaitement à l'indicateur 16.1.3, qui inclut également les violences psychologiques, pour des raisons que nous examinerons plus tard. En revanche, il inclut les violences subies au sein de la famille, y compris au sein du couple, grâce à un protocole de collecte spécifique qui limite la gêne éventuelle de l'enquêté vis-à-vis de l'enquêteur et évite de mettre la victime de violence en danger par ses déclarations.

10. Cette même enquête permet de remplir un indicateur central du bien-être, qui porte non pas sur le fait d'avoir été victime, mais sur l'impression de vivre en sécurité autour de chez soi. Le nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale s'élève à 89,4% des 14 ans et plus en 2015 en France (indicateur 16.1.4). Notons qu'avec ce type de questions, qui fait consensus dans les travaux sur la mesure de l'insécurité, on quitte le confort des mesures « factuelles » habituelles dans la statistique publique pour entrer dans celui, plus inhabituel, des questions subjectives.

11. Enfin l'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet de renseigner un indicateur de confiance dans l'efficacité ou l'utilité des institutions, à savoir la « proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus ». En France seules 19% des personnes de 15 ans et plus qui se sont déclarées victimes en ont informé les forces de sécurité.

12. Telle qu'elle existe, l'enquête française de victimation permet donc de répondre à une partie des indicateurs de l'objectif 16, mais au total seuls 7 indicateurs statistiques sont aujourd'hui renseignés au niveau national par la France dans ce domaine. Ils sont rassemblés sur un espace dédié du site internet de l'Insee³. À noter que, pour ce qui concerne les chiffres issus des enquêtes de victimation, il n'est pas possible d'obtenir un nouvel indicateur tous les ans : du fait des taux de victimation qui sont, heureusement, assez faibles, et malgré la taille importante de l'enquête annuelle (environ 16 000 répondants), il n'est pas possible d'établir d'indicateurs fiables chaque année et on doit cumuler les informations recueillies lors de plusieurs collectes pour établir les indicateurs. Ceci illustre le coût élevé de la production d'indicateurs dans le domaine de la victimation, domaine dans lequel il n'y a pas de données administratives.

² Pour une présentation synthétique de l'enquête voir :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1278#consulter>, pour des résultats détaillés :

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-2017>

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

13. En partie pour améliorer ses réponses aux ODD, mais aussi pour répondre à une demande sociale nationale croissante, les responsables de l'enquête nationale de victimation ont décidé d'en développer le questionnaire dans deux directions à partir de 2018 : les comportements discriminatoires et la corruption.

14. Concernant les comportements discriminatoires, l'indicateur 16.b.1 est rédigé ainsi « Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme ». Il s'agit donc d'une conception assez large des comportements de nature discriminatoire, qui va au-delà des strictes discriminations entendues comme le refus d'un droit pour des raisons illégales.

15. Jusqu'à présent, l'enquête ne permettait de repérer les motifs discriminatoires liés notamment à la race, à l'origine, au genre ou à l'orientation sexuelle, que pour les personnes qui s'étaient déclarées victimes de violences, de menaces ou d'injures. Pour aller au-delà, en s'inspirant des enquêtes déjà réalisées sur le thème des discriminations et après discussion avec les spécialistes du domaine⁴, les concepteurs de l'enquête un nouveau module sur les discriminations et les attitudes blessantes ou vexantes.

16. Ce nouveau module du questionnaire commence ainsi :

« Nous allons maintenant aborder les comportements dont vous avez pu être victime en raison, par exemple, de votre couleur de peau, de votre religion, de votre orientation sexuelle, de votre âge ou du fait d'être un homme ou une femme. Il peut s'agir :

- De violences, de menaces ou d'injures;
- De discriminations, c'est-à-dire de traitements défavorables comme le refus de vous accorder un emploi, un logement, un prêt ou tout autre bien ou service. Par exemple, une personne ayant un nom d'origine étrangère qui ne reçoit pas de réponse lorsqu'elle postule pour un emploi ou une personne qui a la peau noire à laquelle on dit qu'un appartement est déjà loué alors que c'est faux ou encore une personne à laquelle on refuse un crédit parce qu'elle vient d'un quartier défavorisé ;
- Il peut aussi s'agir d'attitudes ou de propos vexants ou blessants, par exemple, des propos comme "Les femmes ne comprennent rien à la mécanique" ou "Tous les noirs ont le sens du rythme" ou des questions gênantes : "De quel pays viens-tu ?" ou "C'est vrai que tu es gay/lesbienne ?", il peut aussi s'agir d'attitude de rejet ou d'évitement, comme un refus de serrer la main, de monter dans l'ascenseur avec vous ou le fait de changer de trottoir. Ces comportements peuvent se produire sur le lieu de travail ou d'études, à l'entrée d'une boîte de nuit, lors d'un contrôle de police ou autres. ».

17. Suivent des questions permettant aux personnes de signaler si elles ont été victimes au cours des deux années précédant l'enquête, puis pour celles qui répondent positivement, quelques questions sur la nature du comportement discriminatoire, la cause de ce comportement ainsi que le déroulement et les circonstances des faits.

18. La collecte de cette enquête rénovée est en cours: nous en espérons les tous premiers résultats à la fin de cette année. Du fait de son caractère novateur, des ajustements seront peut-être nécessaires avant de parvenir à une mesure satisfaisante du phénomène.

19. Le second sujet, entièrement nouveau pour la statistique publique française, est celui de la corruption. Là encore, nous avons choisi l'outil de l'enquête nationale de victimation, pour essayer de renseigner l'indicateur 16.5.1 : Proportion de personnes ayant eu, au moins

⁴ Notamment les enquêtes réalisées par l'Insee « Trajectoires et origines » de 2008 (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1276>) et « Histoires de vie » en 2003 (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1246#consulter>)

une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents. Après avoir consulté des spécialistes du domaine, et observé les expériences étrangères ou menées par des ONG spécialisées, nous avons conçu un module spécifique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui commence ainsi :

« Parfois, certaines personnes se voient demander des dessous-de-table, des pots-de-vin, des bakchichs, des cadeaux, pour obtenir un service, une place en crèche, un logement social, un document administratif, une autorisation, un permis, un rendez-vous médical, etc. Au cours des dernières années, dans le cadre de vos affaires personnelles et privées, ou dans le cadre de votre travail, est-ce-que quelqu'un a demandé ou attendu de votre part le versement d'un pot-de-vin ou un cadeau pour fournir ses produits ou ses services ? »

20. Comme dans le sujet précédent, la difficulté consiste à faire comprendre à la personne interrogée ce dont nous souhaitons parler. C'est d'autant plus essentiel ici qu'une grande majorité des répondants n'ont jamais connu ce phénomène, ou du moins ne l'ont jamais interprété comme tel. Nous avons ainsi évité d'utiliser le mot « corruption » dans l'intitulé ou même dans le texte de la question, car il risquait d'être mal compris ou de susciter rejet ou incompréhension.

21. Après cette question « filtre » suit une petite série de questions visant à cerner le domaine administratif ou économique concerné.

22. Comme sur les comportements de nature discriminatoire, il va nous falloir attendre la fin de l'année 2018 pour savoir si notre questionnement a bien fonctionné, et pour en tirer peut-être les premiers renseignements quantitatifs exploitables.

23. Nous pouvons cependant avoir un ordre d'idée à partir des résultats de l'enquête réalisée, selon une méthode très proche, par nos confrères italiens d'ISTAT en 2015-2016. Selon cette enquête, la part des ménages italiens confrontés à des « demandes d'argent, de faveurs, de cadeaux ou autres en échange de services ou de facilitations de transactions » au cours de la dernière année est de 1,2 %. Mesurée sur une période de 3 années, elle monte à 2,7 %, et s'élève à 7,9% au cours de la vie. Les secteurs les plus concernés par ces comportements de corruption sont la recherche d'emploi, puis la justice, les services sociaux et la santé⁵.

24. Malgré ces évolutions programmées, certains indicateurs de développement durable de l'objectif 16 ne seront toujours pas renseignés par la France dans les années qui viennent, et ceci pour des raisons variées. Cette situation n'est pas anormale ni propre à la France. D'ailleurs, parmi les indicateurs pour lesquels la statistique officielle française n'a à ce jour pas de solution, plusieurs sont encore classés en « Tier III » et font encore l'objet de discussions conceptuelles, notamment dans le groupe dit de Praia sur la mesure de la gouvernance, et la majorité sont en « Tier II », c'est-à-dire que le mode de collecte des informations pose problème à un grand nombre de pays⁶.

25. Parfois, parce qu'il n'existe pas encore de définition opératoire reconnue internationalement. C'est le cas des violences psychologiques, mentionnées dans les

⁵ voir <https://www.istat.it/en/archive/204383>

⁶ Le nombre d'indicateurs statistiques relatifs à l'ODD 16 est particulièrement élevé (23), ce qui traduit la complexité des discussions internationales sur le domaine. Voir notamment sur le sujet : Cling J.-P., Razafindrakoto M. et Roubaud F., 2016. "L'ODD 16 sur la gouvernance et sa mesure : l'Afrique en tête", Afrique contemporaine, numéro spécial Gouverner par les nombres en Afrique, N° 258(3), Décembre, p. 73-93.

In English : Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, 2018. "SDG16 on Governance and its measurement: Africa in the Lead", Document de travail DIAL N°2018-02, 20 pages.

indicateurs 16.1.3 et 16.2.1⁷. Quelques enquêtes ont mesuré, à travers des questions sur des « situations typiques », les violences psychologiques au sein du couple (pas ex « Votre conjoint a-t-il exigé de savoir avec qui et où vous étiez ? » « Votre conjoint a-t-il dévalorisé ce que vous faisiez ? »), ou dans les relations de travail (« ..avez-vous eu des critiques répétées et injustifiées concernant votre travail, vous-a-t-on rabaissé ou humilié... » , « dans votre travail, avez-vous été tenu à l'écart, empêché de communiquer avec les autres ? »)⁸. Des mesures sont donc possibles, et ont fait l'objet d'études et d'interprétations, mais à défaut d'un cadre international uniformisé, la construction d'indicateurs fiables et comparables dans le temps et entre pays est pour le moment impossible.

26. Le plus souvent, ce sont des questions de technique statistique qui se heurtent au bon renseignement des indicateurs. Ces problèmes sont de nature très variée selon les indicateurs.

27. L'indicateur relatif à la violence envers les enfants 13.2.1 « Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent » pose un problème de technique de collecte : pour des raisons de droit, on peut difficilement interroger un échantillon d'enfants sans l'accord de leurs parents, surtout sur un tel sujet. L'interrogation des parents introduit bien entendu un biais de réponse important, puisqu'ils sont le plus souvent les auteurs de ses violences, et les données administratives sous-estimeront systématiquement l'ampleur du phénomène. Seule une enquête rétrospective auprès des très jeunes adultes pourrait permettre d'approcher la cible, à l'image de ce qui est proposé dans l'indicateur 16.2.3 « Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans ».

28. L'indicateur portant sur la corruption dont sont victimes les entreprises 16.5.2 « Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents » pose également un problème de base de sondage pour une éventuelle enquête : qui enquêter au sein de l'entreprise ? Tout d'abord, il y a un risque que des responsables économiques souhaitent cacher ou minimiser un événement qui a pu être jugé nécessaire à la vie de leur établissement. Ensuite, les actes de corruption passive ont pu s'adresser à plusieurs personnes dans l'entreprise, et l'information a pu ne pas circuler jusqu'à celui qui, le plus souvent, répond aux questionnaires statistiques auprès des entreprises.

29. Sur la suggestion de spécialistes de la délinquance économique, la France expérimente à partir de 2018 le dispositif suivant, dans le cadre de son enquête auprès des ménages : non seulement on demande aux personnes si on leur a demandé un dessous de table dans le cadre de leur vie privée ou familiale, mais on leur demande aussi si elles ont été victimes de cette forme de corruption dans leur vie professionnelle. Ainsi, on va chercher à mesurer une pratique relative à la vie des entreprises à travers une enquête auprès des ménages. Suivant la même logique, nous interrogeons également les personnes sur les situations où, dans le cadre de leur travail, on leur a PROPOSÉ un pot de vin, par exemple pour obtenir un marché ou une commande. On complète donc les témoignages de corruption passive par des témoignages de corruption active.

30. A défaut de répondre exactement à la question de la proportion d'entreprises concernées, nous aurons donc une indication de la proportion des personnes actives qui ont

⁷ Bien que ces deux indicateurs soient classés en Tier II, il est indiqué explicitement dans les métadonnées présentes sur le site <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/> : « Il n'y a pas encore de consensus au niveau international sur la définition précise de la notion de violence psychologique et il n'existe pas encore de méthodologie généralement bien établie pour mesurer la violence psychologique. »

⁸ Enquête « Violence et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes », Institut national d'études démographiques (INED), 2015, <https://virage.site.ined.fr/fr/>

fait face à des pratiques de corruption, sous réserve que le dispositif d'enquête ait bien fonctionné.

31. Nous passerons rapidement sur les sujets pour lesquels, pour le moment, on n'entrevoit pas de solutions techniques, que ce soit par des enquêtes spécifiques, par l'usage de sources administratives ou via des synthèses de sources : le chiffrage des flux financiers internationaux illicites, la traçabilité des armes à feu ou le nombre de victimes de traite des êtres humains. Dans ces trois domaines, on est loin, aux niveaux national mais aussi international, de disposer d'outils fiables permettant des chiffrages comparables entre pays et dont on pourrait tracer des dynamiques temporelles⁹.

32. Avant de conclure, arrêtons-nous sur un autre type d'indicateurs pour le moment hors de portée de la statistique publique française, ce sont les indicateurs de satisfactions vis-à-vis des institutions : « Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante » (ODD 16.6.2) et « Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive » (ODD 16.7.2). Ces deux indicateurs ont comme point commun d'être, à première vue, techniquement simples à construire, sur la base d'une enquête en population générale. Ils posent même moins de problèmes de technique d'enquête que les questions, par exemple, sur les violences sexuelles, et ne nécessitent pas forcément des tailles d'échantillon élevées. Ils ont comme point commun de demander un avis global au citoyen sur l'action publique, ce qui n'est pas dans la tradition des enquêtes de la statistique officielle française.

33. Longtemps les questions subjectives dites « d'opinion », jugées peu fiables, ont été bannies de la statistique officielle. Désormais, cependant, on utilise régulièrement les soldes d'opinion sur les perspectives économiques comme des baromètres conjoncturels, on interroge les utilisateurs de certains services publics sur la qualité de l'accueil ou du traitement de leurs demandes. À la suite du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur « la mesure de la performance économique et du progrès social » remis en septembre 2009 un, plusieurs opérations statistiques se sont enrichi d'outils de mesure sur le bien-être global des individus ou la satisfaction associée à certaines activités¹⁰.

34. En revanche, probablement parce qu'elles constituent, à elles-seules, des indicateurs d'évaluation de l'action publique, politiquement sensibles, les questions globales sur la satisfaction, la confiance ou l'efficacité des institutions ne sont pratiquement jamais incluses dans les questionnaires de la statistique publique, en France mais aussi dans la plupart des INS européens.

35. Certaines institutions d'étude ou de recherche, privées ou publiques, n'ont pas ces réticences. L'OCDE, notamment, a largement exploré ce domaine dans son étude « How's Life? 2017 Measuring Well-being »¹¹. On y apprend notamment, dans une optique très proche de l'ODD 16.7.2, qu'en France, seul 10% de la population a le sentiment d'avoir son mot à dire dans ce que fait le gouvernement, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE (33%)¹². Pour autant, l'OCDE dans ce même rapport souligne la difficulté à mesurer la gouvernance, du fait de son caractère multidimensionnel, d'une absence pour l'heure de consensus au niveau international sur le périmètre conceptuel des statistiques de la gouvernance mais aussi d'une méthodologie encore insuffisamment robuste et éprouvée. C'est notamment le cas pour ce qui concerne la mesure de la confiance dans les institutions,

⁹ Deux de ces indicateurs sont officiellement encore classés en « Tier III », et le troisième en « Tier II ».

¹⁰ Voir notamment, parmi les travaux de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373892?sommaire=1373905&q=satisfaction> et <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280974>

¹¹ <http://www.oecd.org/statistics/how-s-life-23089679.htm>

¹² C'est dans l'enquête internationale sur Usage de l'information par les adultes (PIAAC) que ces informations ont été recueillies (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1257>)

alors que la mesure de la confiance entre les individus, à partir des enquêtes ménages, apparaît plus consensuelle et éprouvée.

36. Eurostat a expérimenté en 2013 l'ajout d'un module de questions sur le bien être subjectif dans l'enquête SILC. Ce module intégrait 4 questions sur la confiance : une sur la confiance dans les autres et 3 sur la confiance dans les institutions (sur une échelle allant de 0 à 10 indiquez votre satisfaction concernant : quel degré de confiance avez-vous dans les institutions politiques et les responsables politiques et publics, quel degré de confiance avez-vous dans la justice et quel degré de confiance avez-vous dans la police et la gendarmerie). Les résultats de ce module expérimental n'ont pas convaincu les INS, notamment pour la mesure de la confiance dans les institutions et plus spécifiquement encore la confiance dans le système politique. Ainsi, la confiance dans les hommes politiques est apparue très dépendante du cycle politique qui n'est évidemment pas le même selon les pays, d'où une difficulté à interpréter les résultats. Au final, quand il s'est agi de décider s'il fallait reprendre ces questions sur la confiance dans le module SILC en 2018, la task force en charge de la conception du module a préféré ne pas le faire. Un point important à approfondir sur ces sujets, à partir d'une analyse empirique solide étayée par des résultats d'enquêtes sur le terrain, est la comparabilité internationale des statistiques produites ainsi que la comparabilité dans le temps des mesures pour un même pays.

37. Ces réticences des autorités nationales ne sont pas partagées dans le monde entier puisque, par exemple, plusieurs pays d'Afrique ont, confié à leurs instituts nationaux de statistique la responsabilité de mener des enquêtes sans complaisance sur leur gouvernance, dont le questionnaire a été conçu par des chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de l'UMR DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation) de l'Université de Paris-Dauphine. Ces modules d'enquête rassemblent des informations de victimation, de sentiment d'insécurité, mais aussi de témoignages sur la corruption, sur la qualité des relations avec les administrations et la confiance dans les autorités. Les travaux menés jusqu'à présent ont prouvé non seulement leur faisabilité technique, mais aussi leur pertinence et leurs capacités à mettre en lumière les qualités de gouvernance des pays concernés¹³.

38. En plus de difficultés techniques, ce sont donc ici les orientations stratégiques de la statistique publique française qui conduisent à ce que ces indicateurs ne puissent être renseignés. Notamment, les statisticiens publics considèrent qu'une évaluation de politique publique pertinente et efficace ne peut se conduire qu'en accord, et en coordination, avec les responsables de cette politique. Cette exigence –qui n'est pas incompatible avec l'indépendance scientifique et la transparence de la démarche– ne se révèle pas incompatible avec la conduite des travaux sectoriels, visant à évaluer une politique spécifique ou en champ particulier de l'action publique, mais jusqu'à présent elle n'a pas permis la mise en place d'un dispositif d'évaluation global des institutions. Cet état de fait pourra évoluer dans les années qui viennent. Notamment le groupe de travail du Cnis, instance de concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique, chargé depuis l'été 2017 de sélectionner les indicateurs pertinents reflétant les efforts de la France pour atteindre les cibles associées aux ODD, pourra émettre des recommandations pour faire évoluer le dispositif statistique actuel associé à l'objectif 16.

¹³ Razafindrakoto, M. and Roubaud, F. (2015) « Les modules Gouvernance, Paix et Sécurité dans un cadre harmonisé au niveau de l'Afrique (GPS-SHaSA): développement d'une méthodologie d'enquête statistique innovante », *Statéco*, 109, pp. 122-58.
In English : Razafindrakoto, M. and Roubaud, F.(2018) "Responding to the SDG16 Measurement Challenge: The Governance, Peace and Security Survey Modules in Africa", *Global Policy* (2018) University of Durham and John Wiley & Sons, Ltd

II. Conclusion

39. En conclusion, la statistique publique française n'est pas entièrement démunie face au champ nouveau de la statistique sur la paix, la justice et les institutions efficaces, mais elle devra enrichir ses outils, et éventuellement faire évoluer certains de ses axes stratégiques, pour augmenter la production d'indicateurs de ce domaine. Ces limites ne sont pas propres à la France, et l'enrichissement des données françaises dépendra aussi des discussions multilatérales encore en cours sur les concepts et les méthodes qui restent à préciser pour certains indicateurs.
